

Rattrapage, redoublement

Par **Inka**, le **28/05/2019** à **06:46**

Bonjour, voila j'ai raté mon 1er semestre avec 5 de moyenne et aucun CM valider, quant à mon 2e semestre ou j'ai travaillé et connaissait mes sujets j'ai eu 6 et je n'ai encore une fois valider aucun CM.

Je voulais donc savoir :

1- suis je obligé de passer par le rattrapage pour redoubler ou puis je tout simplement redoubler ?

2- pensez vous que passer au rattrapage serait une bonne idée ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/05/2019** à **07:43**

Bonjour

Je pense qu'il est toujours judicieux d'aller aux rattrapages car vous pouvez toujours valider une ou plusieurs matières.

En outre, si vous êtes boursier sur critères sociaux votre absence aux rattrapages mettra "Défaillant" ce qui fait que vous allez devoir rembourser le CROUS.